



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2019-046

portant interdiction de toute exportation de zébus

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance n°60-106 du 27 septembre 1960 relatif à la répression des vols de bœufs, modifiée et complétée par l'ordonnance n° 75-019 du 23 août 1975 ;

Vu l'ordonnance n° 62-001 du 10 juillet 1962 fixant des mesures de police administrative contre les voleurs de bœufs ;

Vu l'ordonnance n°62-087 du 29 septembre 1962 réglant l'abattage des femelles domestiques et des femelles animales des espèces bovines, ovines et caprines ;

Vu la loi n° 2006-030 du 24 novembre 2006 relative à l'Élevage ;

Vu le décret n° 2019-016 du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2019-026 du 24 janvier 2019 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Sur proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;

En Conseil des Ministres

DECRETE :

Article premier : Les dispositions du présent décret ont pour objet d'interdire l'exportation de zébus.

Art. 2 : Dorénavant, toute exportation de zébus est interdite.

Art. 3 : Le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, le Ministre de l'Économie et des Finances, le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, le Ministre de la Sécurité Publique, le Ministre de l'Industrie, du Commerce, et de l'Artisanat et le Secrétaire d'Etat auprès du Ministère de la Défense Nationale en charge de la Gendarmerie sont chargés en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République

Fait à Antananarivo, le 31 janvier 2019

Par le Président de la République,

Andry Nirina RAJOELINA

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Christian NTSAY

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage
et de la Pêche,

Fanomezantsoa Lucien RANARIVELO

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation

Tianarivelo RAZAFIMAHEFA

Le Ministre de l'Industrie, du Commerce,
et de l'Artisanat

Lantsoa RAKOTOMALALA

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Richard RANDRIAMANDRATO

Le Ministre de la Sécurité Publique

Controleur Général de Police
RAFANOMEZANTSOA Roger

Le Secrétaire d'Etat auprès du Ministère
de la Défense Nationale en charge de la Gendarmerie

Général de Division RAVALOMANANA Richard

**Pour Ampliation conforme
Antananarivo, le**

**LE SECRETAIRE GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

RAZANADRAINARIISON Rondro Lucette